Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

PHILOSOPHIE

ÉPREUVE C3 : ANALYSE D'UN QUESTIONNEMENT EN MOBILISANT DES CONCEPTS DISCIPLINAIRES

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
PHILOSOPHIE	3,0 À TITRE INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ÉPREUVE DE PHILOSOPHIE : SESSION 2026

Le sujet porte sur la responsabilité des décisions prises ou préparées à l'aide de systèmes automatisés. Il évalue la capacité à construire un problème philosophique, à définir et articuler des concepts, à analyser un raisonnement et à mobiliser des références pertinentes.

Le référentiel national de la licence Philosophie ne fixe pas d'épreuve nationale unique intitulée C3, ni de durée ou de coefficient nationaux pour cette épreuve. Le présent sujet adopte, pour sa présentation, une durée de 4 heures et un barème sur 20 ; le coefficient indiqué est celui fourni dans la demande et demeure indicatif. Les documents DT 1 à DT 3 font partie intégrante du sujet. Les textes de travail sont des synthèses rédigées pour cette épreuve et ne constituent pas des citations littérales des auteurs mentionnés.

Répondez de manière rédigée et argumentée. Vous pouvez mobiliser d'autres références philosophiques que celles du dossier, à condition de les expliquer et de les relier précisément à votre argumentation. La qualité de la problématisation, la justesse conceptuelle, la cohérence du raisonnement et la précision de l'expression sont prises en compte.

PARTIE 1 : Analyse d'une situation et construction du problème (6 points)

Décrire, distinguer et problématiser

À partir de la situation décrite dans le DT 1, identifiez les acteurs, les décisions en jeu et les conséquences possibles. Distinguez les faits du cas des jugements de valeur que l'on pourrait porter sur lui. Appuyez vos réponses sur les données du document.

Données de la situation étudiée

Élément	Donnée
Décision concernée	Ordre de priorité pour l'attribution de rendez-vous médicaux non urgents
Acteurs	Centre hospitalier, équipe d'accueil, patients, éditeur du logiciel
Fonction du système	Classer les demandes à partir des informations saisies dans un formulaire
Résultat du contrôle interne	Dans 18 dossiers sur 100 examinés, des informations incomplètes ont modifié l'ordre proposé
Intervention humaine	L'équipe peut modifier l'ordre, mais doit indiquer un motif dans le dossier
Conséquence signalée	Des patients ont obtenu un rendez-vous plus tardif que celui auquel ils s'attendaient

Document DT 1 : cas fictif fourni pour l'épreuve.

1.1 (2 points) Présentez la situation en distinguant les faits établis dans le DT 1, les acteurs concernés et les conséquences rapportées. Indiquez également une information importante que le document ne fournit pas et qui limiterait une conclusion définitive.

1.2 (2 points) Formulez une question philosophique précise portant sur la responsabilité dans cette situation. Expliquez en quoi elle constitue un problème, en faisant apparaître au moins deux exigences ou réponses possibles qui entrent en tension.

1.3 (2 points) Définissez et distinguez les notions de responsabilité causale, de responsabilité morale et de responsabilité institutionnelle. Appliquez chacune à un élément du cas, sans confondre la production d'un résultat et le fait d'en être moralement responsable.

PARTIE 2 : Analyse et discussion des positions philosophiques (8 points)

Comprendre un raisonnement et mobiliser des concepts disciplinaires

Les DT 2 et DT 3 présentent deux orientations philosophiques sous la forme de synthèses rédigées pour le sujet. Analysez les arguments exposés avant de les discuter. Il ne suffit pas d'attribuer une opinion à un auteur : explicitez les raisons qui soutiennent chaque position et leurs limites éventuelles.

Repères conceptuels pour l'analyse des documents

Concept	Repère de définition
Autonomie	Capacité d'agir selon des principes que l'on peut reconnaître et examiner comme siens
Imputabilité	Possibilité d'attribuer un acte ou une omission à un agent comme relevant de sa conduite
Prudence	Examen des circonstances et des conséquences probables avant d'agir
Explication	Ensemble de raisons permettant de rendre intelligible une décision, sans suffire à la justifier

Les définitions sont des repères de travail ; leur usage doit être argumenté.

2.1 (3 points) Analysez le raisonnement du DT 2. Identifiez sa thèse, les étapes de son argumentation et le rôle qu'y jouent l'autonomie et l'imputabilité. Distinguez explicitement une explication causale d'une justification morale.

2.2 (3 points) Analysez le raisonnement du DT 3. Montrez comment la division du travail et la médiation technique peuvent modifier l'attribution de la responsabilité. Précisez si, selon ce raisonnement, la responsabilité disparaît ou se transforme.

2.3 (2 points) Comparez les deux documents en exposant leur désaccord principal et un point qu'ils pourraient avoir en commun. Proposez un critère permettant de décider si la possibilité de corriger une recommandation automatisée engage effectivement la responsabilité de l'agent qui l'utilise.

PARTIE 3 : Élaboration d'une réponse argumentée (6 points)

Construire une réponse raisonnée au questionnement

Traitez le sujet suivant sous la forme d'un développement philosophique organisé : « Lorsqu'une décision est préparée par un système automatisé, qui doit en répondre ? » Votre réponse doit s'appuyer sur le cas du DT 1

et sur l'analyse des DT 2 et DT 3. Vous pouvez mobiliser d'autres références philosophiques, en indiquant précisément leur apport au raisonnement.

Document réponse DR 1 : préparation du raisonnement

Étape	Éléments à renseigner
Problème formulé	
Première thèse et argument	
Objection ou limite	
Réponse à l'objection	
Conclusion répondant à la question	

Cette grille est un outil de préparation ; elle ne remplace pas le développement rédigé.

3.1 (1 point) Faites apparaître, dans le DR 1, le problème précis auquel votre développement répond. La formulation doit distinguer au moins deux sens possibles de l'expression « répondre d'une décision ».

3.2 (4 points) Rédigez un développement organisé présentant une thèse, des arguments, une objection sérieuse et une réponse à cette objection. Mobilisez au moins deux concepts parmi autonomie, imputabilité, prudence et responsabilité institutionnelle. Exploitez précisément le cas du DT 1 et les arguments des DT 2 et DT 3.

3.3 (1 point) Concluez en répondant explicitement au sujet et indiquez une condition concrète qui permettrait de rendre la décision examinée plus justifiable ou plus contrôlable.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : SITUATION ÉTUDIÉE : ATTRIBUTION DE RENDEZ-VOUS PAR UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

Le centre hospitalier fictif des Rives utilise un logiciel pour ordonner des demandes de rendez-vous médicaux non urgents. L'outil traite les informations saisies dans un formulaire et propose un ordre de priorité. L'équipe d'accueil peut modifier cet ordre, mais doit consigner un motif. Lors d'un contrôle interne portant sur 100 dossiers, 18 classements proposés ont été modifiés après vérification d'informations incomplètes. Le contrôle ne précise ni le nombre total de demandes traitées depuis la mise en service, ni le détail des conséquences médicales, ni la répartition des erreurs selon les catégories de patients. Plusieurs patients ont signalé avoir obtenu un rendez-vous plus tardif que prévu. Le document ne permet pas, à lui seul, d'établir qu'un préjudice médical a été causé par le système.

Le cas ne fournit aucune règle de droit particulière à appliquer. Il invite à examiner philosophiquement les conditions de la décision, les possibilités de contrôle et la répartition des responsabilités entre personnes et institution.

Faits disponibles et limites de l'information

Question	Éléments disponibles
Que fait l'outil ?	Il propose un ordre de priorité à partir des données saisies.
Qui prend la décision finale ?	L'équipe d'accueil peut conserver ou modifier l'ordre proposé.
Quelle vérification a été menée ?	100 dossiers examinés ; 18 propositions modifiées après vérification.
Que sait-on des conséquences ?	Des patients ont signalé un rendez-vous plus tardif que prévu ; les conséquences médicales ne sont pas établies.
Quelles données manquent ?	Le volume total de dossiers, les causes détaillées des modifications et l'éventuelle répartition des erreurs entre groupes.

Données internes fictives établies pour le cas de l'épreuve.

DT 2 : TEXTE DE TRAVAIL : AUTONOMIE, EXAMEN ET IMPUTABILITÉ

Synthèse rédigée pour le sujet à partir de questions développées notamment dans la philosophie morale de Kant ; ce texte n'est pas une citation littérale. Une décision est moralement imputable à un agent lorsque celui-ci peut en comprendre les raisons pertinentes, les examiner et agir en conséquence. Suivre une recommandation ne supprime donc pas automatiquement la responsabilité : il faut demander si l'agent pouvait vérifier les informations, repérer une difficulté et corriger la conduite proposée. À l'inverse, imputer mécaniquement tout résultat à l'agent serait injustifié si celui-ci n'avait ni accès aux informations nécessaires ni possibilité réelle d'intervenir. Une procédure fiable peut aider le jugement, mais elle ne transforme pas par elle-même une décision en décision moralement justifiée. L'autonomie désigne ici la capacité de se déterminer à partir de raisons examinées, et non le simple fait d'agir sans aide extérieure.

Structure argumentative du DT 2

Étape	Contenu
Thèse	La responsabilité dépend notamment de la possibilité réelle d'examiner et de corriger une décision.
Raison 1	L'agent doit pouvoir comprendre les raisons pertinentes et agir en fonction d'elles.
Raison 2	Une recommandation suivie n'efface pas automatiquement l'imputabilité.
Limite	L'imputation est contestable si l'agent ne pouvait ni connaître les éléments nécessaires ni intervenir.
Distinction	La fiabilité d'une procédure ne suffit pas à établir la justification morale de chaque décision.

Reformulation analytique du texte de travail.

DT 3 : TEXTE DE TRAVAIL : ACTION COLLECTIVE ET MÉDIATION TECHNIQUE

Synthèse rédigée pour le sujet à partir de problèmes présents notamment dans les analyses de l'action et de la responsabilité chez Hannah Arendt ; ce texte n'est pas une citation littérale. Dans une organisation complexe, une décision résulte souvent d'une chaîne d'actions : conception d'un outil, choix des données, définition des procédures, saisie d'informations, validation d'une recommandation et contrôle de ses effets. La division du travail peut rendre difficile l'identification d'un responsable unique. Cette difficulté ne prouve toutefois pas que personne n'est responsable. Elle conduit plutôt à examiner les rôles, les pouvoirs d'agir, les devoirs de contrôle et les possibilités de rendre les décisions explicables. La responsabilité individuelle et la responsabilité institutionnelle peuvent coexister : l'institution organise les conditions de la décision, tandis que les personnes agissent dans les marges de décision qui leur sont effectivement ouvertes. Une médiation technique peut faciliter ou contraindre l'action ; elle ne constitue pas, à elle seule, un agent moral auquel transférer toute responsabilité.

Acteurs et questions d'imputabilité soulevées par le DT 3

Rôle dans la chaîne	Question à examiner
Conception et paramétrage	Qui définit les critères et leurs limites ?
Organisation hospitalière	Qui fixe les procédures de vérification et les moyens de contrôle ?
Saisie des informations	Qui peut repérer ou corriger une donnée manquante ?
Validation de la proposition	Qui dispose du pouvoir effectif de maintenir ou modifier le classement ?
Suivi des résultats	Qui examine les erreurs signalées et révise la procédure ?

Grille d'analyse indicative fondée sur la situation du DT 1.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation du développement de la partie 3

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases si cette grille vous aide à organiser votre raisonnement. La grille n'est pas évaluée séparément et ne remplace pas le développement rédigé demandé à la question 3.2.

Grille de préparation du raisonnement

Étape	Notes du candidat
Problème formulé	
Première thèse et argument	
Objection ou limite	
Réponse à l'objection	
Conclusion et condition de contrôle	

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.